

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 4 (1915)

Heft: 23-24

Artikel: Le crématoire de Soleure : projet de MM. Propst & Schlatter, architectes à Soleure

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

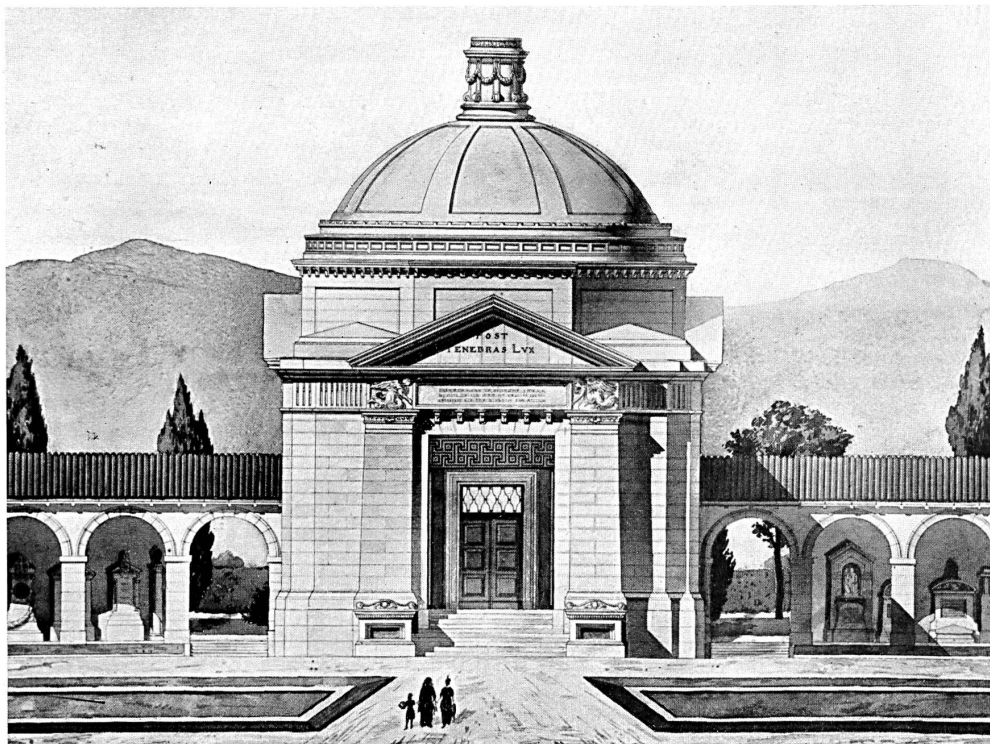
Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARCHITECTURE SVISSE

REVUE BI-MENSUELLE
D'ARCHITECTURE, D'ART, D'ART
APPLIQUÉ ET DE CONSTRUCTION

Les articles et les planches ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de l'éditeur.



Crématoire de Soleure. — Façade principale. — Echelle 1 : 200.
Projet de MM. Propst & Schlatter, architectes à Soleure.

LE CRÉMATOIRE DE SOLEURE.

La Société soleuroise de crémation ayant décidé d'élever un four crématoire, avait confié aux architectes Propst & Schlatter de Soleure, l'étude d'un projet destiné à servir de base à l'établissement du plan financier de l'opération.

L'emplacement prévu pour recevoir cet édifice, était le cimetière de Ste-Catherine qui devait par la même occasion subir un agrandissement important. Il était donc indiqué d'étudier les deux problèmes solidement.

Le plan du crématoire présente la distribution habituelle de ce genre de constructions: un porche d'entrée précédant la halle des cérémonies funèbres; en arrière de celle-ci, le four crématoire proprement dit.

Pour répondre à un besoin résultant des habitudes locales, la halle des cérémonies funèbres doit pouvoir être utilisée non seulement en cas d'incinérations, mais aussi comme chapelle pour les enterrements ordinaires, aucun lieu de réunion où l'on puisse trouver abri en cas de mauvais temps n'e-

xistant encore dans le cimetière de Ste-Catherine.

Le caractère architectonique de l'édifice rappelle celui des parties intéressantes de la ville. Il s'inspire de la conception antique des temples: un vaste local, couvert en coupole et précédé d'un porche monumental couronné d'un fronton.

La situation de l'édifice, dans l'axe du principal chemin d'accès du cimetière, appelait un motif imposant et la solution pro-

posée par les architectes atteint heureusement le but assigné à leur étude.

A la construction centrale, viennent s'appuyer les portiques latéraux du colombarium où doivent être placées les urnes contenant les cendres des personnes incinérées, ou des tombeaux.

Ce projet a été exposé en 1914 dans le groupe 20 de l'exposition nationale à Berne et n'a pas manqué de soulever un vif intérêt.

ÉCOLE SECONDAIRE DE BERNECK.

Le nouveau bâtiment de l'école secondaire de Berneck, inauguré le 15 mars 1915, a été construit d'après les plans et sous la direction de l'architecte Tobias Dierauer, de Berneck.

Il peut être cité comme une construction scolaire rurale modèle.

Les plans d'exécution ayant été adoptés par la commission scolaire le 21 novembre 1913, puis ratifiés par la direction cantonale des travaux publics, le premier coup de pioche fut donné le 16 février 1914.

Les travaux de maçonnerie étaient suffisamment avancés le 22 mai suivant pour permettre la pose de la charpente; le 15 juin, la construction était sous toit.

La mobilisation de l'armée suisse en août 1914 amena un temps d'arrêt des travaux, mais malgré les difficultés de tous genres, la construction arriva à bonne fin au printemps de 1915.

Le bâtiment très spacieux contient: au sous-sol, outre les locaux de service nécessaires, chauffage, charbon, provisions, une salle de travaux manuels, des locaux pour une école professionnelle, une cuisine scolaire et une lessiverie; au rez-de-chaussée, 2 classes, l'une de 42, l'autre de 30 élèves; une sortie conduit directement au préau. Au 1^{er} étage se trouvent deux classes de 42 élèves chacune; l'une d'elles est aménagée pour l'enseignement de la physique et communique directement avec la pièce contiguë qui doit servir à la fois de salle de maîtres et de salle de collections.

Aux combles se trouve une salle à dessin pour l'école secondaire et l'école professionnelle; à côté de celle-ci, une chambre pour le matériel, une bibliothèque et le logement du concierge.

A tous les étages, des dégagements larges et bien éclairés assurent une circulation facile et les dépendances usuelles pour filles et garçons sont installées d'après les règles de l'hygiène moderne.

On a consacré aussi beaucoup de soin

à l'étude de l'aménagement des abords; on a installé une place de jeux spacieuse, un jardin scolaire et une fontaine.

Le coût de la construction s'est élevé à 135 000 fr. soit 23 fr. 65 par m³.

Les fondations reposant en partie sur le rocher et en partie sur du limon, on a jugé nécessaire de les faire en béton armé.

Les murs du sous-sol sont en béton avec un revêtement extérieur en pierre de Ste-Marguerite; la première assise du socle est en pierre dure. Les murs supérieurs sont en maçonnerie de briques crépie. Les planchers du rez-de-chaussée et ceux des dégagements et W.-C. à tous les étages, sont en béton armé et hourdis, système Pfeiffer, tandis que pour les classes on a employé les poutres en bois avec sommiers en fer.

La toiture consiste en une couverture de petits bardeaux, recouverte de tuiles imprégnées.

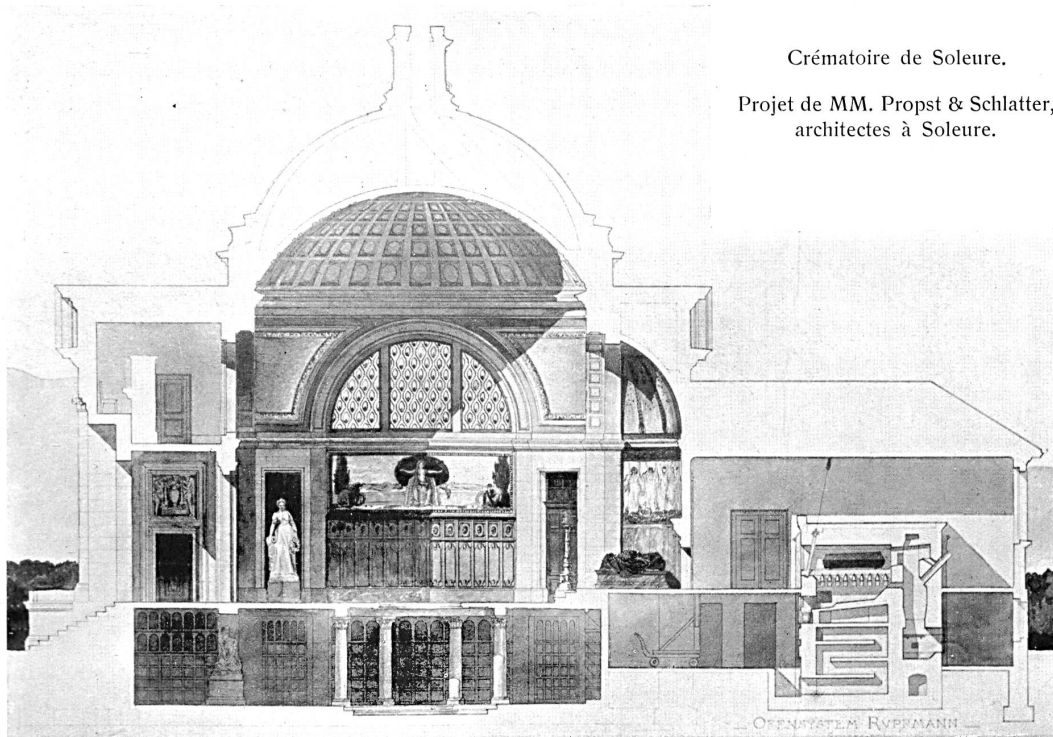
A l'intérieur, les classes ont toutes un soubassement en bois de 1 m 50 de haut, un parquet en hêtre posé partiellement sur asphalte.

Les fenêtres sont munies de persiennes roulantes avec appareils de projection. L'éclairage électrique a été introduit partout.

Les dégagements ont reçu de la mosaïque ou des planchers sans joints, les W.-C. de la mosaïque avec angles arrondis et socles de la même matière.

Le logement du concierge est chauffé par des poêles. Le gaz et l'eau y sont naturellement installés. Certaines pièces sont tapissées, d'autres ont reçu un soubassement en bois. Les planchers sont en hêtre ou en sapin.

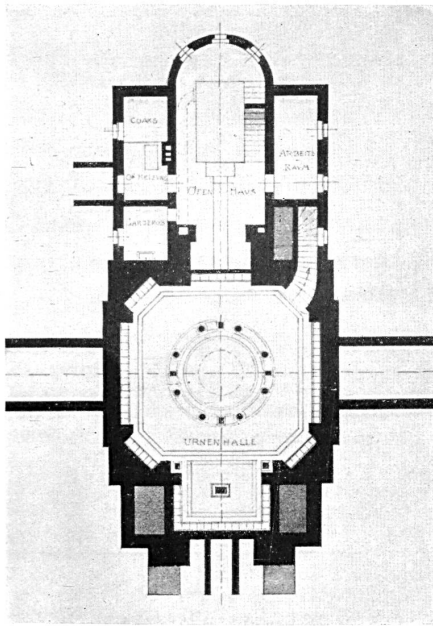
Avec son nouveau bâtiment d'école, Berneck possède un témoin de la sollicitude et de l'intérêt bien entendu de ses autorités pour le développement de la jeunesse. Le nouvel édifice présente toutes les qualités nécessaires pour répondre aux exigences les plus avancées de l'enseignement scolaire et de la santé publique et de plus contribue à l'embellissement de la localité.



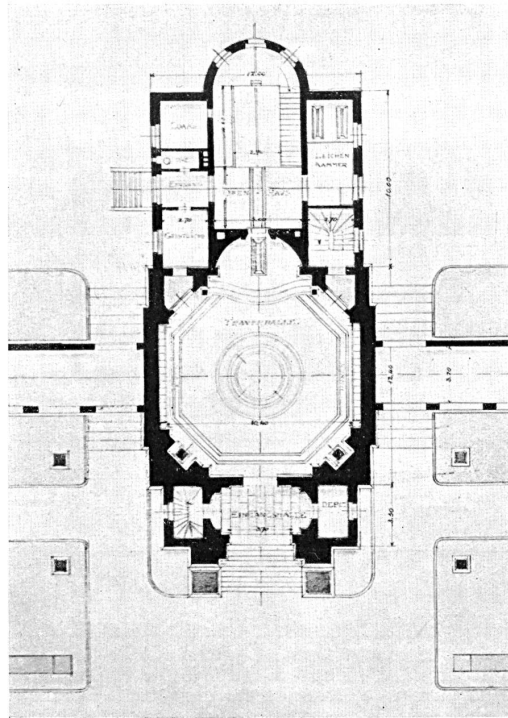
Crématoire de Soleure.

Projet de MM. Propst & Schlatter,
architectes à Soleure.

Coupe longitudinale de la salle des cérémonies et du four. — Echelle 1 : 200 environ.



Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 400 environ.

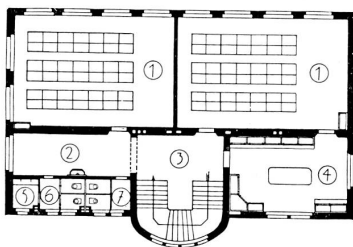


Ecole secondaire de
:: Berneck ::

:: Architecte: ::
Tobias Dierauer, Berneck

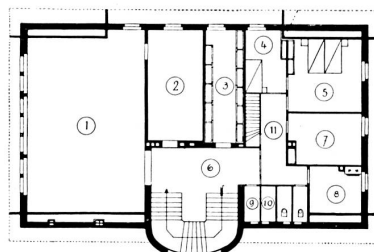


Façade nord. — Echelle 1 : 300.



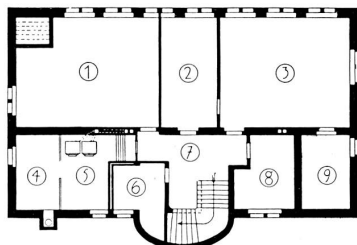
Plan du 1^{er} étage.

Légende: 1. Classes pour 42 élèves; 2. et 3. Dégagement; 4. Collections; 5. Urinoir; 6. W.-C. garçons; 7. W.-C. filles.



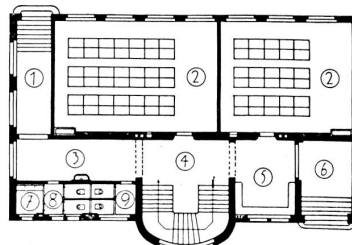
Plan des combles.

Légende: 1. Salle de dessin; 2. Matériel; 3. Bibliothèque; 4. Chambre; 5. Chambre à coucher; 6. Dégagement; 7. Chambre de ménage; 8. Cuisine; 9. et 10. Urinoir; 11. Corridor.



Plan de sous-sol.

Légende: 1. Travaux manuels; 2. Réfectoire; 3. Cuisine; 4. Charbon; 5. Chauffage; 6. Cave; 7. Dégagement; 8. Lessiverie; 9. Provisions.



Plan du rez-de-chaussée.

Légende: 1. Sortie au préau; 2. Classes; 3. et 4. Dégagement; 5. Vestibule; 6. Entrée; 7. Urinoir; 8. W.-C. garçons; 9. W.-C. filles.

REVUE SUISSE.

Bâle. Peintures dans l'église de St-Jacques.

Dans le concours pour la décoration de l'église de St-Jacques à Bâle, il a été présenté 13 projets. Le jury n'a pas décerné de premier prix; le 2^e prix ex æquo de 400 fr. a été accordé à chacun des deux

projets de H.-A. Pellegrini et de Paul Burckhardt, tous deux à Bâle. Le 3^e prix, de 200 fr., a été décerné à Burkhard Mangold, de Bâle également.

Le projet de H.-A. Pellegrini a été recommandé par le jury pour l'exécution.



Ecole secondaire de Berneck (St-Gall). — Façade nord.
Architecte: Tobias Dierauer, Berneck.

Bienne. Arsenal.

La dépense pour l'érection des bâtiments de l'arsenal à Bienne s'est élevée à la somme de 370,000 fr. Le conseil communal a examiné et ratifié les comptes définitifs.

Locarno. Nouveau quartier.

Le plan de construction du « nouveau quartier » à Locarno sera rendu public prochainement. Le conseil communal a traité à fond la question dans l'une de ses dernières séances. En fin de compte les propositions de la commission ont été acceptées et un ordre du jour voté invitant l'autorité exécutive à accélérer la chose dans la mesure du possible.

Lucerne. Grande salle.

Pour le concours relatif à l'érection d'une grande salle à Lucerne, 12 projets avaient été présentés. Le jury, sous la présidence de Mr. Cattani, archi-

tecte à Lucerne, a accordé les récompenses suivantes: 1^{er} prix 2100 fr. au projet « Dem Freisinn » de M. Emile Vogt, architecte à Lucerne. 2^{me} prix. 3 prix ex-aequo de chacun 300 fr. aux projets: « Sylvester » de M. Arnold Berger; « Lyra I » de M. Karl Griot, et « Fidelio » de MM. Theiler et Helber, tous architectes à Lucerne.

St-Gall. Agrandissement de l'usine à gaz.

Le conseil communal de St-Gall a ratifié le plan d'agrandissement de l'usine à gaz. Le devis prévoit une dépense de 1,130,000 fr.

Wädenswil. Usine hydraulique.

Le conseil communal de Wädenswil demande à l'assemblée communale un crédit de 21,000 fr. à prélever sur le fonds de réserve de l'usine hydraulique pour la construction d'un logement pour le machiniste dans l'usine de Mühlenen.



Ameublement de bureau de la Fabrique de meubles de Bremgarten.